

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

Evolution des tarifs du réseau Tbc (Tram et bus de la Cub) au 1er juillet 2015

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La présente délibération a pour objet de proposer les nouveaux tarifs qui seront appliqués sur le réseau Tbc à partir du 1er juillet 2015, ainsi que les évolutions de la structure de gamme tarifaire envisagées au cours de l'année 2016.

Bordeaux Métropole définit les principes de la politique tarifaire. Elle arrête sur proposition du délégataire, la tarification.

En 2015, lors de la négociation de l'actuel contrat de délégation de service public (DSP) de transports urbains, un principe d'augmentation annuel moyen de la grille tarifaire de 3 % a été validé.

Ce principe a été formalisé dans l'article 46 du contrat de DSP qui précise : «Sous réserve de l'adoption de la grille tarifaire correspondante par l'assemblée délibérante du Délégant, les tarifs portant sur l'ensemble des titres confondus, font l'objet d'une augmentation moyenne annuelle globale de 3 %. Cette augmentation moyenne est pondérée en fonction des ventes de chaque titre.»

Pour mémoire, ce principe d'augmentation annuelle a été retenu au regard du rapport particulièrement faible, sur le réseau Tbc, entre les recettes venant des usagers et les dépenses de fonctionnement, rapport appelé « ratio recettes sur dépenses » ou « R/D ».

Le R/D de la Métropole bordelaise est en effet de l'ordre de 30 %, là où dans des métropoles comparables, ils dépassent les 35 % et frôle parfois les 40 %.

Cette faiblesse relative des recettes tarifaires par rapport aux dépenses mérite d'être corrigée afin de préserver les capacités financières de Bordeaux Métropole pour améliorer la qualité du service, étendre le réseau de transport public et garantir son attractivité.

Les conclusions du rapport remis par la Chambre régionale des comptes en 2014 sur la gestion du réseau de transports urbains de la Métropole allaient d'ailleurs en ce sens.

I. PROPOSITIONS D'AUGMENTATION DE LA GAMME TARIFAIRES EN 2015

Pour 2015-2016, et après une hausse en 2014-2015 qui avait vu le titre 1 voyage passer de 1,40 € à 1,50 €, il est proposé de faire porter l'effort essentiellement sur les abonnements qui offrent les formules les plus intéressantes en terme de prix au voyage et dont le coût de revient pour les foyers restent très inférieurs à ceux induits par la possession et l'utilisation d'une automobile (pour mémoire, tous les salariés voient 50 % du tarif financé par leur employeur).

Ainsi, l'abonnement Cité Pass annuel, abonnement standard, évolue de 35,00 €/mois à 36,50 €/mois, soit + 4,29 % (pour un salarié, le coût réel de cet abonnement ne sera que de 18,25 €/mois).

De même, tous les abonnements annuels augmentent de 4,29 %. Ainsi, l'abonnement jeune passe de 17,50 €/mois à 18,25 €/mois, par exemple.

Les abonnements mensuels, un peu moins avantageux, connaissent quant à eux une augmentation plus faible.

Ainsi, l'abonnement Cité Pass mensuel évolue de 42,80 € à 43,50 €/mois, soit + 1,64 %.

Concernant les autres abonnements :

- un effort est fait sur les titres Pitchoun qui restent au même niveau de prix afin de permettre une meilleure diffusion ;
- la formule hebdomadaire de la gamme tout public augmente de 3,33 % et passe à 12,40 € (12 € actuellement).

Enfin, concernant les titres occasionnels, sont impactés **le titre 10 voyages** et ses déclinaisons (10 voyages tarifs réduits) et le titre Bordeaux 1 jour. Le titre 10 voyages suit l'augmentation du pass hebdomadaire tout public (+3,33 %) et passe à **12,40 €** (12 € actuellement). Le pass Bordeaux un jour augmente de 0,30 € et passe à 4,60 € (4,30 € actuellement).

Les titres 1 voyage (1,50 €) et les titres P+ R (4,50 €) restent à leurs tarifs actuels, ceci afin de favoriser la mobilité des personnes les plus en difficulté. Il en est de même pour la gamme tarifaire du service V³, ceci afin de favoriser la mise en œuvre de la politique vélo de la Métropole.

Enfin, compte tenu de leurs non augmentation ces dernières années, le montant **des frais de dossier liés à l'instruction des procès-verbaux** pourrait être augmenté à hauteur de **30 €** (24 € aujourd'hui).

Concernant le forfait du voyage Mobibus, celui-ci pourrait être maintenu à 2,52 €, en attendant que soit revu le mode de fonctionnement de la commission Mobibus.

L'ensemble de ces éléments permettent d'estimer un gain de recettes supplémentaires attendu de l'ordre de **1 902 958 €**, pour une hausse moyenne pondérée de la grille tarifaire Tbc de 3,1 %.

II. EVOLUTIONS DE LA STRUCTURE DE LA GAMME TARIFAIRES ENVISAGEES EN 2016

Considérant la mise en place du nouveau système billettique au 1^{er} trimestre 2017, les développements fonctionnels sont aujourd'hui en cours de définition. Dans ce cadre, afin de rédiger les fiches « produits » liés à chaque titre, il est nécessaire d'acter la possible création des titres suivants durant la vie du système, ceci permettant d'optimiser les ajustements techniques nécessaires lors de la création de nouveaux titres si ces derniers ne sont pas prédefinis dès la création du système.

Ainsi, il est proposé de valider la possible création des titres suivants, leurs mises en œuvre opérationnelles seront soumises préalablement pour activation et validation du montant :

- Titre 2 voyages : permet de réaliser deux voyages avec le même titre de transport ;
- Pack XX voyages : permet de réaliser XX voyages sur une journée (le nombre de voyages est défini préalablement) ;
- Titres voyages à plusieurs : permet de voyager un nombre prédéterminé de fois à plusieurs avec le même titre de transport ;
- Titre XX jours : permet un nombre de voyages illimités durant XX jours (le nombre de jours est défini préalablement) ;
- Le pass « Adolescent » : décliné en formule hebdomadaire, mensuelle et annuelle, ce pass permet de réaliser un nombre illimité de voyage sur la période d'abonnement déterminée pour les jeunes entre 11 et 17 ans ;
- Le pass « 75 ans et plus » : décliné en formule hebdomadaire, mensuelle et annuelle, ce pass permet de réaliser un nombre illimité de voyages sur la période d'abonnement déterminée pour les personnes ayant plus de 75 ans.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2014/0595 du 31/10/2014 autorisant le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention de délégation de service public de transports urbains ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les engagements pris par Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de délégation de service public de transports urbains,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer les recettes tarifaires afin de préserver la capacité d'intervention de Bordeaux Métropole en matière de réseau de transport public urbain,

DECIDE

Article unique : d'autoriser la hausse des titres Tbc conformément à la présente délibération à partir du 1^{er} juillet 2015.

Grille tarifaire Tbc :

titres	01/01/2015	scénario	evol
Tickarte 1V	1,50 €	1,50 €	0,00%
Tickartes 10V plein tarif	12,00 €	12,40 €	3,33%
Tickartes 5V plein tarif	6,50 €	6,70 €	3,08%
Tickartes 10V tarif réduit(*)	7,00 €	7,10 €	1,43%
Parcs Relais	4,50 €	4,50 €	0,00%
Bdx 1 j	4,30 €	4,60 €	6,98%
Pass Soirée	2,00 €	2,00 €	0,00%
Hebdo Pitchoun	5,00 €	5,00 €	0,00%
Hebdo 7 j jeunes	8,50 €	8,70 €	2,35%
Hebdo 7 j senior	9,10 €	9,30 €	2,20%
Abonnement hebdo 7J (*)	12,00 €	12,40 €	3,33%
Abnt mensuel Pitchoun	15,00 €	15,00 €	0,00%
Abnt mensuel jeune	29,90 €	30,40 €	1,67%
Abnt Cité Pass mensuel	42,80 €	43,50 €	1,64%
Abnt mensuel senior	33,50 €	34,00 €	1,49%
Pass Pitchoun	10,00 €	10,00 €	0,00%
Pass jeune	17,50 €	18,25 €	4,29%
Abnt Cité Pass annuel	35,00 €	36,50 €	4,29%
Abnt Cité Pass groupé 10	28,00 €	29,20 €	4,29%
Abnt Cité Pass groupé 500	24,50 €	25,55 €	4,29%
Abnt Senior	26,25 €	27,40 €	4,38%
Hausse moyenne pondérée		3,10%	
Gain de recettes		1 902 958 €	

Part Tbc des titres Modalis :

titres Modalis	part Tbc
Abonnements Tout Public Modalis Transgironde/Tbc	
Modalis Hebdo	9,30 €
Modalis Mensuel	32,60 €
Modalis Annuel	29,20 €
Gamme Jeunes - 28 ans Modalis Transgironde/Tbc	
Mod. Jeunes Hebdo * (10% de réduction)	7,80 €
Mod. Jeunes Mensuel * (10% de réduction)	27,40 €
Mod. Jeunes Annuel * (pas de réduction)	18,25 €
Abonnements Tout Public Modalis Ter/Tbc	
Modalis Hebdo	9,30 €
Modalis Mensuel	32,60 €
Modalis Annuel	29,20 €
Gamme Jeunes - 28 ans Modalis Ter/Tbc	
Modalis Annuel	18,25 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre et M. COLOMBIER s'abstient.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 17 JUIN 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT